



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

## AVIS DE RÉUNION DES ACTIONNAIRES DE SAHAM BANK

Mesdames et Messieurs, les Actionnaires de Saham Bank, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 2.152.500.000 dirhams, dont le siège Social est situé à Casablanca, 55, boulevard Abdelmoumen, agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le n° 28.987 (ci-après la "Société"), sont convoqués au siège social de la Société en Assemblée Générale Ordinaire - (ci-après l'"Assemblée"), qui se tiendra :

LE 23 JUIN 2026 À 9 HEURES

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes et approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
2. Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux Membres du Conseil de Surveillance ;
3. Affectation du résultat réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance ;
6. Nomination des commissaires aux comptes ;
7. Ratification de la nomination à titre provisoire de Mme Sophie Elkrief en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance ;
8. Ratification de la nomination à titre provisoire de M. Moulay Abdelaziz Elalamy en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
9. Renouvellement du mandat de M. Moulay Abdelaziz Elalamy en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
10. Pouvoirs en vue des formalités légales.

### MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité et à condition que leurs actions soient inscrites au registre des actions nominatives tenu par la Société dans les cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité et d'un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé dont la date ne peut être antérieure à 5 jours de la date de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou

par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social de la Société, à l'adresse de contact indiquée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social de la Société, le 23 juin à partir de 9 heures.

LE DIRECTOIRE

Contact :

Sofia RASSAM

Adresse : sofia.a.rassam@sahambank.com

## PROJET DE RÉSOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport d'observation du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Directoire, le rapport général des Commissaires aux Comptes ainsi que les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net comptable de 1 427 737 847,43 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale approuve également les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat net part du groupe de 1 705 468 394,46 dirhams.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale confère quitus définitif et sans réserve aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2025.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de 1 427 737 847,43 dirhams comme suit :

Résultat net de l'exercice	1 427 737 847,43
Report à nouveau	-
<b>Bénéfice Distribuible</b>	<b>1 427 737 847,43</b>
Affectation	
Réserve Légale	-
Réserve Extraordinaire	853 737 847,43
Total Réserves	853 737 847,43
<b>Dividendes</b>	<b>574 000 000,00</b>
Report à Nouveau	-
<b>Taux de distribution</b>	<b>40,20%</b>

L'assemblée générale décide la distribution de dividendes aux actionnaires d'un montant de 574 000 000,00 dirhams, soit un dividende brut de 28 dirhams par action, qui sera mis en paiement à partir du 14 juillet 2026.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 6 250 000,00 dirhams.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux Comptes, le Cabinet PwC Maroc et le Cabinet Fidaroc Grant Thornton, viennent à expiration ce jour et décide de :

- renouveler le mandat du cabinet PwC Maroc, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.
- nommer le cabinet Forvis Mazars, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale ratifie la nomination à titre provisoire de Mme Sophie Elkrief en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance, intervenue par décision du Conseil de Surveillance en date du 26 novembre 2025, en remplacement de Mme Caroline Zanaret-Giros, démissionnaire, pour la durée restante du mandat de cette dernière venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026, à tenir en 2027.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale ratifie la nomination à titre provisoire de M. Moulay Abdelaziz Elalamy en qualité de membre du Conseil de Surveillance, intervenue par décision du Conseil de Surveillance en date du 30 mars 2026, en remplacement de M. Amine Lahrichi, démissionnaire, pour la durée restante du mandat de ce dernier venant à expiration à l'issue de la présente assemblée.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale renouvelle le mandat de M. Moulay Abdelaziz Elalamy en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre (4) années, prenant effet à l'issue de la présente assemblée et venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, à tenir en 2030.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2025

## BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	Notes	En milliers de Dirhams	
		31/12/2025	31/12/2024
Caisse et banques centrales		1 780 344	7 297 706
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	8 770 010	3 294 972
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions		7 229 154	2 827 018
- Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 540 856	467 954
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-
Prêts et créances sur les ec et assimilés au coût amorti	2.2 / 2.13	4 174 159	6 509 582
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	2.3 / 2.13	102 146 379	93 972 646
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Titres au coût amorti	2.4 / 2.13	10 368 892	7 993 069
Actifs d'impôts courants	2.5	1 219 097	1 235 729
Actifs d'impôts différés	2.5	1 914 591	1 784 277
Comptes de régularisation et actifs divers	2.6	1 208 816	1 098 259
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		523 008	460 108
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	2.7	2 626 079	2 557 311
Immobilisations incorporelles	2.7	1 251 965	1 135 491
Écarts d'acquisition	2.8	172 472	172 472
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>136 155 812</b>	<b>127 511 623</b>

PASSIF	Notes	En milliers de Dirhams	
		31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.9	77 614	27 833
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		77 614	27 833
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.10	9 654 943	6 748 809
Dettes envers la clientèle	2.11	86 032 006	80 132 722
Titres de créance émis	2.14	13 697 487	14 351 901
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigible	2.5	1 880 160	2 122 418
Passifs d'impôt différé	2.5	855 344	765 282
Comptes de régularisation et autres passifs	2.6	5 011 193	4 951 227
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-
Provisions	2.12	1 206 663	1 235 643
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2.14	816 395	1 634 402
<b>Capitaux propres</b>		<b>16 924 007</b>	<b>15 541 387</b>
Capital et réserves liées		12 976 903	12 742 665
Réserves consolidées		2 104 791	1 916 391
- Part du groupe		1 529 960	1 266 976
- Part des minoritaires		574 831	649 414
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		96 027	87 249
- Part du groupe		82 758	91 011
- Part des minoritaires		13 268	-3 763
Résultat de l'exercice		1 746 286	795 082
- Part du groupe		1 705 468	783 347
- Part des minoritaires		40 818	11 735
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>136 155 812</b>	<b>127 511 623</b>

Retrouvez le rapport Financier Annuel de Saham Bank au 31 décembre 2025, sur le lien suivant :

<https://www.sahambank.com/rapport-annuel-2025/Rapport-Annuel-SB-2025.pdf>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte Résultat	Notes	En milliers de Dirhams	
		31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés		5 209 141	5 340 273
Intérêts et charges assimilés		-1 138 293	-1 413 146
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>3.1</b>	<b>4 070 848</b>	<b>3 927 127</b>
+ Commissions (produits)		2 128 493	1 996 350
+ Commissions (charges)		-387 189	-364 317
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>3.2</b>	<b>1 741 303</b>	<b>1 632 033</b>
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente		-	-
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>3.3</b>	<b>161 063</b>	<b>176 165</b>
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		104 009	112 601
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		57 054	63 564
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>			
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>		<b>25 711</b>	<b>4 759</b>
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur</b>			
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs</b>			
+/- Produits nets des activités d'assurance		-	-
+Produits des autres activités	3.4	207 347	142 414
- Charges des autres activités	3.4	-	-75 998
<b>Produit net bancaire</b>		<b>6 206 272</b>	<b>5 806 501</b>
- Charges générales d'exploitation	3.5	-2 479 997	-2 371 673
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.5	-525 934	-465 507
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>3 200 341</b>	<b>2 969 321</b>
- Coût du risque de crédit	3.6	-361 426	-911 468
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 838 914</b>	<b>2 057 853</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		44 332	32 807
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		-5 751	-18 358
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-119 220
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>2 877 495</b>	<b>1 953 082</b>
- Impôts sur les résultats	3.7	-1 131 209	-1 158 000
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>1 746 286</b>	<b>795 082</b>
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-40 818	-11 735
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>1 705 468</b>	<b>783 347</b>

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Fidarc**  
**Grant Thornton**

Aux Actionnaires de  
**Groupe Saham Bank**  
55, Bd Abdelmoumen  
Casablanca

**pwc**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Saham Bank et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

**Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle**

Risque identifié

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Saham Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 113 969 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 11 822 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

**Réponse d'audit**

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2025 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;

Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et données fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton  
MEMBRE DU GROUPE GRANT THORNTON  
Membre du Réseau International  
7, Ed. Du Parc - Casablanca  
Tél : 33 33 44 00 - Fax : 05 22 29 64 70

PwC au Maroc  
PwC Maroc  
Lettre de Confiance - Maroc  
2025/2026 - Casablanca  
Tél : +212 (0) 21 18 18 00 - Fax : +212 (0) 21 18 18 70  
E-mail : PwC Maroc - Casablanca  
www.pwc.com/morocco

Mohamed Rqibate  
Associé

## COMPTES SOCIAUX AGRÉGÉS AU 31/12/2025

### BILAN

ACTIF AGRÉGÉ	En milliers de Dirhams	
	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 778 902	7 297 501
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 084 037	9 199 287
.A vue	3 279 522	1 644 055
.A terme	3 804 516	7 555 232
Créances sur la clientèle	84 263 774	77 569 323
.Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	26 989 417	27 253 485
.Crédits et financements participatifs à l'équipement	22 156 429	20 216 390
.Crédits et financements participatifs immobiliers	29 179 141	26 162 105
.Autres crédits et financements participatifs	5 938 786	3 937 343
Créances acquises par affacturage	1 815 625	1 717 631
Titres de transaction et de placement	11 770 039	2 829 125
.Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 198 210	2 715 325
.Autres titres de créance	441 072	96 656
.Certificat de SUKUK	-	-
.Titres de propriété	1 130 756	17 144
Autres actifs	1 824 454	1 910 917
Titres d'investissement	6 903 431	7 993 308
.Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 903 431	7 993 308
.Autres titres de créance	-	-
.Certificat de SUKUK	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	2 497 720	2 290 004
.Participation dans les entreprises liées	2 018 842	1 717 481
.Autres titres de participation et emplois assimilés	478 878	572 523
.Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 216 551	1 129 449
Immobilisations corporelles	1 209 970	1 200 826
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>120 364 503</b>	<b>113 137 371</b>

PASSIF AGRÉGÉ	En milliers de Dirhams	
	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 776 848	6 067 865
.A vue	2 149 688	491 887
.A terme	7 627 160	5 575 978
Dépôts de la clientèle	84 654 441	78 522 010
.Comptes à vue créditeurs	61 480 685	60 630 279
.Comptes d'épargne	9 985 938	10 058 883
.Dépôts à terme	8 814 455	3 676 026
.Autres comptes créditeurs	4 373 363	4 156 822
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	5 493	5 417
Titres de créance émis	4 177 535	6 647 642
.Titres de créance négociables émis	4 177 535	6 647 642
.Emprunts obligataires émis	-	-
.Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	4 105 067	4 399 739
Provisions pour risques et charges	2 119 143	2 445 342
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	816 395	1 634 402
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	304 941	283 003
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	10 824 403	10 590 165
Capital	2 152 500	2 152 500
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 427 738	389 286
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>120 364 503</b>	<b>113 137 371</b>

### HORS BILAN

HORS BILAN	En milliers de Dirhams	
	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	25 270 689	22 241 375
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 348 473	5 747 237
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 906 708	3 050 640
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	14 749 957	13 191 287
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	265 550	252 210
Engagements reçus	12 529 089	12 845 526
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 942 549	4 711 705
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6 815 256	8 133 820
Titres vendus à réméré	-	-
Titre de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Autres titres à recevoir	771 284	-

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AGRÉGÉ

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	En milliers de Dirhams	
	31/12/2025	31/12/2024
<b>I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>6 732 475</b>	<b>6 619 815</b>
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	241 416	431 681
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 945 057	3 856 403
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	255 321	185 410
4.Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	222 571	259 019
5.Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
6.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
7.Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
8.Commissions sur prestations de service	818 481	758 199
9.Autres produits bancaires	1 249 556	1 129 073
10.Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	73	30
<b>II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 445 216</b>	<b>1 525 295</b>
11.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	186 386	241 202
12.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	427 299	435 170
13.Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	208 733	287 364
14.Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
15.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
16.Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
17.Autres charges bancaires	614 161	553 962
18.Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	8 637	7 596
<b>III.PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>5 287 259</b>	<b>5 094 520</b>
19.Produits d'exploitation non bancaire	144 235	159 032
20.Charges d'exploitation non bancaire	122 142	72 338
<b>IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 628 202</b>	<b>2 493 855</b>
21.Charges de personnel	1 121 678	1 125 629
22.Impôts et taxes	50 729	45 985
23.Charges externes	980 112	877 854
24.Autres charges générales d'exploitation	2 694	18 374
25.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	472 989	426 014
<b>V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>2 117 959</b>	<b>3 657 546</b>
26.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 402 396	1 984 591
27.Pertes sur créances irrécouvrables	432 190	758 827
28.Autres dotations aux provisions	283 373	914 128
<b>VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>1 863 390</b>	<b>2 142 914</b>
29.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 750 043	2 071 622
30.Récupérations sur créances amorties	6 780	12 788
31.Autres reprises de provisions	106 567	58 504
<b>VII.RESULTAT COURANT</b>	<b>2 426 582</b>	<b>1 172 727</b>
32.Produits non courants	1 797	21 112
33.Charges non courantes	101 590	146 772
<b>VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 326 789</b>	<b>1 047 066</b>
34.Impôts sur les résultats	899 052	657 780
<b>IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 427 738</b>	<b>389 286</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>8 741 898</b>	<b>8 942 873</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>7 314 160</b>	<b>8 553 586</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 427 738</b>	<b>389 286</b>

### RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Aux Actionnaires de Sahaam Bank  
55, Bd Abdelmoumen,  
Casablanca, Maroc

#### RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

#### Audit des états de synthèse

##### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Sahaam Bank, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 15 221 035 KMAD dont un bénéfice net de 1 427 738 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Sahaam Bank au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent dans l'audit des états de synthèse « du présent rapport, Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

##### Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle

##### Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Comme indiqué au niveau de l'état des « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'état des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).

##### L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :

- L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2025, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 374 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 86 079 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

##### Réponse de l'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;
- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque
- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;
- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

##### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

##### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

##### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la situation de la concordeance, des informations données dans le rapport de gestion du Directeur délégué aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton

MEMBRE DU COLLEGE NATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

7 Bd. Dir. Saadi - Casablanca

Tel : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 10

Ghali Guesouss

Associé

PwC au Maroc

MEMBRE DU COLLEGE NATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lot 67 Tour GFC - 1<sup>er</sup> étage - Casablanca

Tel : +212 (0)5 22 23 23 00 70

Mohamed Rqibat

Associé